CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2020

==*=*=*=*=*

Présents: M. Pascal BRUN. M. Sébastien CHAPPUY. Mme Sylvie GARDETTE. Mme Cécile PIERRAT. M. Jean COUTURIER. Mme Catherine PLASSE. M. Christophe DEPORTE. Mme Marcelle COMBE. M. Jean-Baptiste MOOS. Mme Camille HOLARD. M. Pascal TRAMBOUZE. Mme Florence VERNE. M. Franck BOUDOT. Mme Monique DARMEZIN. M. Gilles GOY.

Absents : néant

Madame Catherine PLASSE a été nommée secrétaire.

Approbation des procès-verbaux des séances du 7 et 10 juillet 2020

Le Conseil Municipal, n'ayant pas d'observations à formuler, approuve les procès-verbaux de la séance du 7 et 10 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote des subventions 2020 aux associations

Le Conseil Municipal a été invité à procéder à la répartition des subventions à diverses associations d'après les crédits inscrits à l'article 6574 du budget de 2020. Monsieur Sébastien CHAPPUY a précisé que dans sa séance du 27 août 2020, la commission sport a en majorité reconduit le même niveau de subventions aux associations qu'en 2019 et qu'à ce titre la commune ne prend plus en charge des factures intermédiaires. Il a été précisé que dès lors qu'un évènement exceptionnel nécessite une nouvelle aide, celui-ci sera étudié au cas par cas et fera l'objet d'une approbation du conseil municipal.

Voici la répartition proposée :

| Nom | Pour mémoire 2019 | Proposition 2020 |
|--|-------------------|------------------|
| | | |
| | | |
| ACPG/CATM | 60.00€ | 60,00€ |
| Market Control of the | | |
| CLUB SOURIRE D'AUTOMNE | 97,00 € | 100,00 € |
| | | |
| COMITE DES FÊTES | 300,00 € | 300,00 € |
| | | |
| COOPERATIVE SCOLAIRE | 150,00 € | 150,00 € |
| | | |
| LES AMIS DE LA PETANQUE | 50,00€ | 50,00 € |
| LES AIVIIS DE LA I LIAIVQUE | 30,00 0 | |

| SOU DES ECOLES | 700,00 € | 700,00 € |
|---|----------|----------|
| ST JEAN LA BUSSIERE BASKET | 700,00 € | 700.00 € |
| ST JEAN FOOT BALL | 500,00 € | 500,00 € |
| TENNIS CLUB | 615,00 € | 620.00 € |
| AMICALE BOULE | 50,00 € | 50,00 € |
| RADIO VAL DE REINS | 150,00 € | 150,00 € |
| USEP (Association sportive de l'école) | 280,00 € | 280,00 € |
| LES AMIS MUSICIENS | 300,00 € | 300,00 € |
| EVEIL SPORTIF | 150,00 € | 150,00 € |

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Décision modificative n°1 au BP 2020

Monsieur Sébastien CHAPPUY, Adjoint en charge des Finances, a informé les membres du Conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le BP 2020. En effet, les sections Dépense de fonctionnement au C/042 et Recettes d'investissement C/040 doivent être équilibrées.

Aussi, il convient de prendre la décision modificative suivante :

> Section Investissement - Recettes

| Cl 040 2002 | | | Chan 10 - 10222 - | | |
|-------------------|-----|----------|-------------------|---|----------|
| Chap 040 – 2802 – | | | Chap 10 — 10222 - | | |
| Frais documents | + 2 | .42,15 € | FCTVA | - | 242,15 € |
| d'urbanisme | | | | | |

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote de l'indemnité de gardiennage de l'église 2020

Monsieur le Maire a indiqué au Conseil Municipal que la commune verse chaque année une indemnité au gardien de l'église communale. Il a précisé que deux personnes assurent le gardiennage de l'église sur notre commune : Madame France VIGNON et Madame Monique VAUDEY, résidant toutes les deux sur la commune.

Pour information, cette indemnité est fixée par la circulaire ministérielle du 7 avril 2020 qui précise que le plafond à ne pas dépasser est de 479,86 €.

Il a été demandé au conseil municipal de fixer à 320,00 € comme l'année précédente l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour l'année 2020, de préciser que cette indemnité sera versée pour moitié à Madame France VIGNON et pour moitié à Madame Monique VAUDEY.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote de la subvention au CCAS de la commune au titre de l'année 2020

Monsieur Sébastien CHAPPUY, Adjoint en charge des Finances, a rappelé aux membres du Conseil que dans sa séance du 7 juillet dernier, le Conseil a voté une ligne permettant d'octroyer une subvention au CCAS de la commune : section Fonctionnement – Compte 657362 – 1000 €.

Le versement de cette somme permettra au CCAS de bénéficier de plus de fonds pour fonctionner.

Afin de procéder à ce versement, il faut une délibération du Conseil Municipal, il a été demandé aux membres du Conseil de valider ce versement.

Monsieur Franck BOUDOT a demandé des explications sur les projets envisagés. Monsieur le Maire a indiqué que plusieurs hypothèses avaient été évoquées mais étaient encore en discussion.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Demande de versement du Fonds de concours de la COR

Monsieur le Maire a expliqué au Conseil Municipal que dans sa séance du 27 novembre 2019, l'ancien Conseil Municipal a demandé un Fonds de concours à la COR, d'un montant de 7 064,76 €, pour des travaux de sécurisation de voirie.

Le fonds de concours a été accordé et les travaux sont terminés.

Compte-tenu de la différence entre le montant prévisionnel et le montant réel de cette opération, le Fonds de Concours de la COR s'élève à 7 029 €.

Aussi, il a été demandé aux membres du Conseil d'autoriser monsieur le Maire à faire la demande de versement du Fonds de concours auprès de la COR.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Monsieur le Maire a présenté quelques chiffres relatant l'activité du Syndicat Rhône Loire Nord qui gère le réseau d'acheminement de l'eau potable (1502 km de canalisations) sur 38 communes. Pour l'année 2019, le syndicat recense pour la commune 524 abonnés (522 en 2018) pour 1214 habitants.

La facturation totale de la consommation des ménages qui s'est élevée à plus de 7 millions d'euros en 2019 est en baisse par rapport aux années précédentes. Cette baisse est due à en partie à une meilleure gestion de la consommation par les ménages et à des appareils ménagers plus performants.

Le projet actuel du Syndicat est de procéder aux changements des branchements en plomb à raison de 250 par an.

Monsieur le Maire a également rappelé qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, le Syndicat Rhône Loire Nord va fusionner avec le Roannaise de l'Eau.

Les membres du Conseil ont pris acte que le rapport 2019 est consultable en mairie.

Dénomination des voies communales : suppression d'une voie

Monsieur le Maire a expliqué aux membres du Conseil que l'ancien Conseil a procédé à la dénomination des voies de la commune par délibération du 5 juillet 2018, modifiée par la délibération du 6 juin 2019.

En effet, dans sa séance du 6 juin 2019, la Rue du Bief a été créé. Or, cette rue est située sur une parcelle privée.

Il convient donc de la supprimer et d'enlever les panneaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Tarification de l'abonnement à la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil que l'abonnement à la bibliothèque municipale s'élève à 5€ par an et par famille (délibération du 21/12/2004).

Il a proposé de rendre cette adhésion gratuite à compter du 1er janvier 2021 pour les raisons suivantes :

- Simplicité de gestion, aujourd'hui ces sommes sont récoltées via une régie de recettes gérée par une bénévole, ce qui pose la question de la responsabilité en cas de problème car la régisseuse n'est pas un agent de la collectivité
- Les sommes récoltées à l'année sont dérisoires par rapport aux modalités et contraintes de gestion.
 (Pour information 290 € en 2019, et cette année moins de 200 €)
- Permettre un accès gratuit à la culture pour tous les habitants de la commune

Il a été demandé aux membres du Conseil de valider cette proposition.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Cécile PIERRAT a demandé s'il était possible, au vu du contexte sanitaire actuel, que la responsable de la bibliothèque retire les livres mis librement à la disposition des habitants. Monsieur le Maire a répondu que la demande serait faite à Mme VARINARD.

Suppression de la régie municipale de la bibliothèque

Monsieur le Maire a indiqué qu'afin d'encaisser les abonnements à la bibliothèque municipale, une régie de recette a été créé par une délibération du 21 décembre 2004.

Au vu de sa proposition de mettre en place la gratuité de l'accès à la bibliothèque, il a été proposé de supprimer la régie de recette à compter du 1^{er} janvier 2021.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Demande de subvention à la Région pour la réfection du toit de l'église

Dans le cadre du Plan de relance et d'aide aux collectivités mis en place par la région Auvergne Rhône Alpes, la commune peut bénéficier d'une subvention pour la réfection du toit de l'église.

Il a été demandé aux membres du Conseil d'autoriser monsieur le Maire à demander cette subvention et à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur Franck BOUDOT a demandé le coût évalué de cette opération.

Monsieur le Maire a répondu environ entre 40 000 € et 50 000 € HT.

Madame Monique DARMEZIN a demandé quel était le taux de subvention susceptible d'être obtenu.

Monsieur le Maire a indiqué un montant de subvention qui pourrait atteindre ⊤ environ 12 500 €. Cela reste à confirmer.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Présentation et Vote du règlement intérieur du Conseil Municipal

La Loi Engagement et Proximité promulguée le 27 décembre 2019 modifie l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en instaurant la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil Municipal pour les communes de plus de 1000 habitants (au lieu de 3500 hab auparavant).

Aussi, il a été demandé aux membres du Conseil d'adopter le règlement intérieur présenté en séance.

Suite au débat, trois modifications ont été apportées :

- Article 1 : « Le conseil municipal se réunira de préférence le mardi » à la demande de madame Florence VERNE
- Article 1 : « 20h00 en juin et juillet et 19h30 les autres mois de l'année. » à la demande de madame Monique DARMEZIN.
- Article 26 : « La Bussièroise » à la demande de madame Cécile PIERRAT.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

GRDF: Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil qu'il a rencontré Monsieur BERTHET de GRDF qui achemine le gaz sur la Commune. L'objectif de GRDF pour 2050 et de distribuer 100% d'énergie verte.

Voirie: Monsieur le Maire a rencontré monsieur Monier du département du Rhône au sujet de la sécurisation de la départementale qui traverse le village. Monsieur le Maire a rappelé qu'il y avait entre 5000 et 6000 véhicules par jour qui traversent le village dont 10% de camions.

A ce titre, il y a des contraintes de largeur de voirie pour le passage des camions. Cependant, plusieurs hypothèses (ralentisseur, radar, feu...) sont en discussion avec les services départementaux.

SIVOM Lac des sapins: Monsieur le Maire a indiqué que le Lac des Sapins a fait une belle saison touristique avec plus de 50 000 entrées pour l'été 2020.

CEF La Mazille: Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil que la commune accueille actuellement un jeune du CEF qui effectue son TIG (travail d'intérêt général) au sein du service technique.

Pompiers : Monsieur le Maire a informé le Conseil qu'il avait rencontré monsieur RIBOULET, chef de centre de la caserne d'Amplepuis, au sujet notamment des bouches d'incendie de la commune. Il a indiqué que le

contrôle des débits de pression des bouches d'incendie est en cours de réalisation par SUEZ. Monsieur RIBOULET a demandé que les bornes d'incendie soient numérotées, le personnel technique de la commune va s'en charger.

Fête des seniors: Madame Sylvie GARDETTE a indiqué que la commune a effectué un sondage auprès des seniors qui bénéficient des bons cadeaux de Noël offerts par la mairie pour savoir s'ils voulaient le maintien de ce dispositif. Suite à leurs retours, à la grande majorité, cette action est reconduite pour cette année.

Salle du 3ème âge : Monsieur le Maire a indiqué que la salle serait prochainement renommée car elle va être utilisée par d'autres associations.

Association Le Lien: Madame Catherine PLASSE a présenté les nouvelles activités de l'association le Lien:

- Cours de couture : le mercredi après-midi
- Jeux de société : le lundi après-midi, 1 semaine sur 2

Ainsi que les activités à venir :

- Demandes pour un atelier « Tricot »
- Atelier « Bois » pour fabriquer des décorations de Noël pour la commune
- Projet de « brocante permanente »

Commission Communication : Monsieur Christophe DEPORTE a fait un point sur la fréquentation du site internet et de l'application Panneau Pocket :

- Panneau Pocket: Hausse des connexions suite à la parution de la gazette, 91 smartphones ont mis St Jean en favori.
- Site internet : Hausse de 40% de la fréquentation du site par rapport à l'année dernière. Monsieur Jean-Baptiste MOOS indique que la nouvelle version est en cours de finition.

Commission Sport/Associations : Monsieur Sébastien CHAPPUY a informé les membres du Conseil que la commission s'est réunie autour des sujets suivants :

- Subventions 2020 aux associations,
- Protocoles sanitaires applicables aux associations pour la reprise des activités,
- Conventions de mise à disposition des locaux à titre gracieux pour les associations et établissements de la commune qui utilisent des locaux/terrains communaux,
- L'état du terrain de foot et les possibles modalités d'entretien à venir. Arrêt du contrat d'entretien du terrain.

Commission Ecole: Madame Sylvie GARDETTE a indiqué aux membres du Conseil que la commission a rencontré la directrice de l'école Madame DRAGAUD afin d'évoquer les projets communaux qui peuvent être intégrés aux projets scolaires de cette année.

Commission Bâtiments: Monsieur Jean-Baptiste MOOS a informé les membres du Conseil que madame DARGAUD avait demandé le changement des fenêtres de la salle des professeurs et d'une classe car elles laissent passer trop d'air.

Monsieur le Maire a indiqué que les membres de l'association des Amis de la Chapelle ont demandé un accès PMR pour la chapelle. La demande va être étudiée.

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil que la commission a visité Le Bon Relais dans le cadre du projet de l'éventuelle boulangerie.

Monsieur Gille GOY a demandé si une étude de marché allait être réalisée.

Monsieur Sébastien CHAPPUY a répondu que les étudiants en comptabilité/marketing pouvaient la réaliser gratuitement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Fait à Saint-Jean-la-Bussière le 12 octobre 2020.

